

Avril 2022

RAPPORT MENSUEL

Présenté par Léa Vouillamoz



SOMMAIRE

01 Refoulements illégaux, dits "pushbacks"

- Cadre juridique
- Responsables et récentes accusations
- Situation à Samos

02 Actualités

- Nouvelles arrivées
- Accès aux soins
- Restrictions de mouvement
- Community newsletter

PUSHBACKS

Le cadre juridique des refoulements illégaux

Les pushbacks, ou refoulements illégaux, constituent une grave violation des droits humains à l'encontre des populations déplacées aux frontières externes de l'Union européenne et provoquent même parfois la mort de ces dernières. Les témoignages recueillis font état d'un schéma inquiétant de menaces, d'intimidation, de violence et d'humiliation. De nombreuses victimes expliquent avoir été laissées à la dérive en mer dans des radeaux de sauvetage ou parfois même avoir été jetées à l'eau. Ces violents témoignages montrent un manque cruel de considération pour la vie humaine de la part des gardes-côtes grecs et de l'agence Frontex, tous deux responsables de ces pratiques illégales.

Parmi les témoignages recueillis par le réseau Border Violence Monitoring Network, les coups, le vol ou la destruction d'effets personnels, les insultes, la mise en danger causée par une conduite imprudente, l'obligation de se déshabiller, l'exposition à des températures extrêmes pendant les déplacements en voiture, les menaces avec des armes voire des tirs ou encore des violences sexuelles, sont les formes de violence qui reviennent le plus souvent.

Cette politique migratoire officieuse de l'Union européenne est complètement illégale et ne peut être comprise comme une procédure formelle. Le droit d'asile repose sur le fait que chaque individu a la possibilité de demander une protection internationale si sa vie est menacée dans son pays d'origine. La Convention de Genève de 1951 constitue la base des règles nationales et internationales relatives à l'asile. Au-delà du droit de demander une protection internationale, cette convention stipule le principe de "non-refoulement" qui interdit les Etats de renvoyer toute personne déclarant vouloir demander l'asile vers un endroit où elle risquerait vraisemblablement d'être persécutée. Il n'existe pas encore de définition juridique du terme "pushback" mais cette pratique est une violation du principe de non-refoulement en plus d'être une violation du droit d'asile garanti par la Convention de Genève.

Les Etats membres de l'Union européenne comme la Grèce ont donc une double responsabilité pour protéger les droits des personnes réfugiées. Non seulement tous les États sont signataires de la Convention de Genève de 1951 et se doivent donc de la respecter, mais en outre, le principe de non-refoulement fait désormais partie des législations régissant les procédures d'asile dans l'Union européenne. La Grèce, en tant qu'Etat membre de l'UE, doit se conformer au régime d'asile commun et à tous les principes et règlements que cela inclut.

Un autre élément qui fait des pushbacks une pratique illégale est l'aspect collectif de ces violations du droit international. Les expulsions collectives sont interdites puisque elles ne permettent pas aux personnes demandeuses d'asile d'effectuer leur demande sur une base individuelle. Chaque individu présent sur les embarcations refoulées vers la Turquie est donc privé de son droit de demander l'asile et d'expliquer les raisons qui le pousse individuellement à faire cette demande. Ce traitement individualisé est garanti par la Convention européenne des droits de l'homme et fait ainsi partie du régime d'asile européen commun qui applique d'ailleurs aussi le principe de non-refoulement pour garantir que ce droit soit respecté. Dans de nombreux arrêts, la Cour européenne des droits de l'homme condamne les pushbacks comme des expulsions collectives allant à l'encontre de la Convention.

De plus, la législation européenne prévoit des mesures communes qui s'appliquent aux Etats membres en cas de retour des personnes issues d'un pays tiers séjournant de façon irrégulière dans l'UE. La détention en dernier recours, l'assistance juridique obligatoire et la fin des retours vers les Etats non considérés comme pays tiers sûrs font partie de ces obligations. Les frontières extérieures de l'UE ne sont pas une exception à ces législations et doivent être appliquées à toutes les personnes demandant l'asile ou celles qui n'en ont pas l'intention et sont en situation de transit.

Les responsables de ces pratiques

Bien que la Grèce continue de nier les accusations de pushbacks, le nombre de preuves apportées par des organisations non gouvernementales et par le UNHCR ne fait que d'augmenter. Lighthouse Relief, notamment, a mené une enquête en 2021 en analysant et collectant 635 vidéos de pushbacks présumés dans la mer Egée. Les hommes masqués qui apparaissent dans les vidéos ont été identifiés comme étant des membres des unités d'élite des garde-côtes grecs par d'anciens officiers.

L'Office européen de lutte antifraude (OLAF) a mené une enquête qui révèle les tentatives de dissimulation d'informations par l'agence Frontex prouvant l'implication des fonctionnaires grecs dans les pratiques de pushbacks. Selon le règlement européen, l'agence Frontex est censée fournir aux Etats membres de l'UE une assistance technique et opérationnelle dans les opérations de recherche et de sauvetage qui reste une compétence des Etats membres. Frontex est donc en théorie responsable de protéger et sauver des vies si nécessaire. Elle se doit également de mettre en place un mécanisme indépendant de rapport pour garantir le respect des droits fondamentaux.

Les récentes accusations révèlent toutefois une toute autre réalité. Non seulement Frontex contribue à dissimuler les preuves d'implication des gardes-côtes grecs dans les pratiques de pushbacks, mais l'enquête menée par OLAF révèle aussi comment le propre mécanisme de rapport de l'agence est utilisé pour dissimuler son implication directe. Une enquête parallèle a été menée par plusieurs journaux dont Der Spiegel, Le Monde et Lighthouse Report qui prouve l'implication directe de Frontex dans les pushbacks et la dissimulation de ces incidents dans leur base de données comme des "préventions au départ" qui constituent ainsi une fausse représentation de la réalité et leur permet de couvrir les violations des droits humains perpétrées pendant ces pratiques illégales. Le 28 avril 2022, Fabrice Leggeri, directeur de Frontex depuis 2015, a présenté sa démission suite à l'enquête d'OLAF qui l'implique directement dans les accusations.

La situation à Samos

Les pushbacks sont des pratiques qui se déroulent très rapidement et pour lesquelles le risque de criminalisation est très important. Chaque ONG présente à Samos dispose d'un protocole similaire en cas de contact avec une personne qui vient d'arriver, par téléphone ou en personne, pour éviter d'être accusé de "faciliter l'entrée illégale" comme dans de nombreux cas de criminalisation de personnel humanitaire. Légalement, tout individu est obligé de signaler aux autorités la localisation des nouveaux arrivants dès qu'il en a connaissance, peu importe si la personne le consent ou non. Le risque de criminalisation est quasiment certain si l'individu répond à des messages lorsque le nouvel arrivant est en chemin pour la Grèce ou se trouve encore en Turquie. Il est donc recommandé de ne jamais répondre à ce type de messages tout comme il est fortement déconseillé de ne pas se rendre sur place si l'on est informé d'un récent débarquement.

Lorsqu'un individu est impliqué dans une communication avec un nouvel arrivant, les autorités enquêtent souvent son téléphone ou son ordinateur afin de lire les communications qu'il a eues avec le nouvel arrivant. Il est possible que les informations soient modifiées par les autorités, d'où l'importance de garder une trace des échanges originels. Le fait de supprimer des messages peut être considéré comme suspect et augmente le risque de criminalisation.

Pour signaler le plus rapidement possible aux autorités la présence de nouveaux arrivants, un email à la police et aux gardes-côtes grecs doit être envoyé le plus vite possible car l'individu devra justifier ce qu'il s'est passé entre le moment où la communication a commencé avec le nouvel arrivant et le moment où les autorités ont été informées de sa présence. Plus ce temps est long, plus le risque de criminalisation est élevé.

Bien que l'on pense souvent que les pushbacks sont des pratiques qui ont lieu en mer, il est possible que cela arrive lorsque les individus se trouvent déjà sur l'île de Samos. En septembre 2020, deux mineurs afghans ont même été arrêtés à l'intérieur de l'ancien camp et emmenés dans ce qu'ils ont décrit comme un commissariat de police en présence des autorités avant d'être transportés en bateau jusqu'à la frontière avec la Turquie où ils ont été abandonnés au milieu de la mer.

La présence de nombreux témoins est la seule façon d'éviter que des pushbacks se produisent sur l'île ou du moins de limiter le risque que cela arrive. Plus le nombre de témoins est important, plus il est difficile pour les autorités de dissimuler la présence de nouveaux arrivants pour pouvoir les refouler vers la Turquie. Toutefois, les témoins doivent faire très attention à ne pas être considérés comme des passeurs se trouvant à Samos ou comme des complices "facilitant l'entrée illégale" qui pourrait provoquer leur arrestation.

Afin de prévenir les pushbacks qui ont lieu une fois que les nouveaux arrivants se trouvent sur l'île, seul MSF a la capacité d'intervenir. Grâce à son mandat médical, l'organisation peut justifier son intervention immédiatement après avoir été informée de la présence de nouveaux arrivants sur l'île. Des opérations d'urgence ont alors commencé pendant l'été 2021 aux côtés d'une autre organisation juridique mais ont été arrêtées à l'automne dernier à la suite de nombreuses menaces reçues de la part des autorités. Ces opérations ont pu reprendre en janvier 2022.



Source : I HAVE RIGHTS.

Désormais, seule MSF intervient avec une équipe d'urgence directement sur le terrain et tente d'arriver sur place avant les autorités. Leur action doit être très rapide et efficace pour prévenir les autorités dès qu'ils sont informés de la présence de nouveaux arrivants tout en faisant en sorte d'être sur place en premier. Les lieux où se trouvent les nouveaux arrivants sont souvent difficiles d'accès. Les personnes se cachent régulièrement dans la montagne ce qui complique l'action de MSF. Parfois, ils arrivent trop tard sur place et l'accès à la zone leur est bloquée par les autorités. Il leur est alors impossible de subvenir aux besoins médicaux des personnes et le risque qu'elles soient refoulées vers la Turquie est considérable à cause de l'absence de témoins.

L'intervention de MSF est fondamentale, non seulement pour éviter que les personnes soient refoulées mais aussi pour intervenir d'un point de vue médical. Les événements sont souvent très violents, les autorités n'hésitent pas à utiliser la force et des méthodes d'intimidation pour repousser les nouveaux arrivants. Dans l'urgence de la situation, il est facile de faire des erreurs qui augmentent le risque de criminalisation comme utiliser un téléphone personnel pour contacter le 112, le numéro d'urgence européen pour demander de l'aide.

Le risque de criminalisation concernant les pushbacks est donc considérable et fera l'objet d'une rencontre avec Mary Lawlor, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits humains lors de sa prochaine visite en Grèce au début du mois de juin 2022. Les menaces de criminalisation de la part des autorités grecques sont souvent mises à exécution et les individus se retrouvent inculpés voire condamnés sur l'argument juridique d'avoir "facilité l'entrée illégale" sur le territoire grec.

ACTUALITÉS

Les nouvelles arrivées

En avril, le CCAC (Closed Controlled Access Centre) de Samos a enregistré 170 nouvelles arrivées, 40 transferts vers le continent et compte actuellement 421 résidents. Selon les données d'Alarm Phone, 25 personnes ont été refoulées vers les côtes turques.

Le nombre de nouvelles arrivées durant le mois d'avril est probablement le signe que le nombre de pushbacks a diminué ce mois-ci. Cela peut être dû aux récentes accusations parues dans différents rapports qui ont conduit à la démission du directeur de l'agence européenne Frontex. De plus, la plupart des personnes demandeuses d'asile qui sont récemment arrivées à Samos expliquent ne pas avoir été victimes de refoulements illégaux. Cela ne veut pour autant pas dire que leur traversée vers la Grèce n'a pas été tout autant traumatisante. Les traitements dégradants de la part des autorités restent une pratique courante lorsque les personnes arrivent sur l'île, qu'elles soient ensuite refoulées ou non.

L'accès aux soins

L'accès aux soins n'est toujours pas assuré par l'Organisation nationale de santé publique grecque (EODY). Depuis la fin du mois de février 2022, le CCAC de Samos ne dispose d'aucun médecin opérant à l'intérieur de la structure de façon durable. Pendant la première semaine de mai, un médecin envoyé depuis Lesbos a assuré des consultations pendant quatre jours seulement. Encore une fois, la situation est similaire à celle du mois dernier et ne peut qu'être temporaire. Aucune information n'a été communiquée quant à la suite de la situation.

L'accès aux soins étant une problématique majeure, MSF a décidé de commencer à intervenir à l'intérieur du CCAC trois jours par semaine avec une équipe mobile. Ils peuvent donc continuer d'apporter un soutien médical aux résidents du camp qui est plus que nécessaire. En effet, MSF témoigne de nombreux cas de dépression et de syndromes post-traumatiques souvent liés aux pushbacks. Ces chiffres ont selon eux augmenté depuis l'ouverture du nouveau camp. L'organisation explique aussi la nécessité de traiter des personnes victimes de mutilations génitales féminines. Le personnel de l'hôpital public de Samos n'a pas toujours les compétences requises pour faire traiter ces problèmes de santé. Malheureusement, l'équipe de MSF est limitée et ne dispose pas de spécialistes dans tous les domaines. Les nombreuses personnes souffrant de problèmes de santé spécifiques n'ont donc souvent pas accès aux soins adéquats.

Les restrictions de mouvement

Les restrictions de mouvement pour les personnes demandeuses d'asile n'ayant pas encore leur "Ausweis" continuent de s'appliquer depuis mi-novembre 2021 et se sont aggravées à la fin du mois d'avril.

Jusqu'ici, les nouveaux arrivants n'ayant pas encore leur "Ausweis" pouvaient demander une permission exceptionnelle de sortie pour des raisons médicales ou pour avoir accès à des services juridiques. Le mercredi 27 avril 2022, en début d'après-midi, les autorités du CCAC de Samos ont décidé de ne plus donner ces permissions sans faire d'annonce officielle fournissant l'explication juridique d'une telle détention. Deux jours plus tard, les autorités du camp ont confirmé la mise en place de cette pratique au cours d'une réunion avec des acteurs juridiques présents à Samos et le UNHCR. Selon leurs explications, il s'agit d'une détention autorisée par la loi. Ils ont mentionné une réglementation qui autorise la détention pendant une période de 25 jours jusqu'à l'identification de l'individu. Lorsque les acteurs présents ont expliqué que cette période était dépassée pour certaines personnes, le porte-parole des autorités du camp n'a pas pu donner d'explication. Les autorités du camp n'ont pas non plus expliqué pourquoi cette règle a été soudainement appliquée ce jour-là.

Beaucoup de nouveaux arrivants sont à Samos depuis plus d'un mois et n'ont toujours pas leur "Ausweis" puisqu'ils n'ont pas encore été enregistrés auprès du GAS (services d'asile grecs), une étape nécessaire pour être en possession de cette carte. Les autorités du camp justifient ces retards par le nombre d'arrivées du mois d'avril qui serait supérieur à leur capacité. Pour rappel, la capacité du camp est de 2040 personnes et en compte à ce jour 421. De plus, il est fréquent que les personnes n'obtiennent leur carte d'identité que le jour de leur grand entretien auprès des services d'asile voire parfois le lendemain. Ainsi, ces personnes ne peuvent bénéficier d'un soutien juridique situé à l'extérieur du camp puisqu'elles n'ont pas la permission de sortir sans "Ausweis".

Cette détention illégale est préoccupante d'un point de vue des droits humains mais semble également être un moyen d'inciter les acteurs juridiques à travailler à l'intérieur du CCAC qui leur ait présentée comme solution à ce problème. On retrouve donc tout le paradoxe de l'action humanitaire dans ce contexte : soit on continue de soutenir les populations déplacées en collaborant avec les autorités qui permettent cette détention, soit on décide de ne pas préparer les personnes demandeuses d'asile avant leur grand entretien si ces dernières ne peuvent pas sortir du camp.

Des actions de plaidoyer ont immédiatement été prévues pour agir face à cette détention. Mais il semblerait que cette mesure ne s'applique plus que de façon partielle pour certains cas isolés. Au cours de la semaine ayant suivie ces événements, certaines personnes ont pu avoir la permission de sortie pour se rendre à leurs rendez-vous juridiques. Il semblerait que l'absence du directeur du camp et son remplacement par l'un de ses collègues ait été la cause de l'application soudaine de cette détention. Les actions de plaidoyer n'ont alors pas été mises en place pour éviter de briser les liens établis avec le directeur officiel qui ont permis de négocier ces permissions de sortie au départ et de faire en sorte que cette loi autorisant cette détention ne soit pas complètement appliquée. Encore une fois, on retrouve ici la complexité des négociations avec les autorités et la limite de l'action des organisations présentes sur place.

APRIL 2022

THE VOICE OF THE VOICELESS.



*A newsletter from the communities
living in Samos*

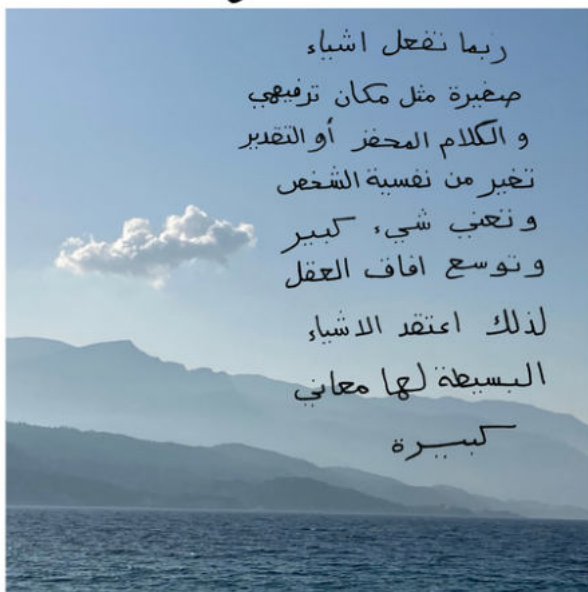
La "community newsletter" est une initiative portée par les résidents du CCAC de Samos qui ont voulu se faire entendre en partageant des informations sur leurs conditions de vie à l'intérieur du camp. Cette initiative a été soutenue par le Samos Advocacy Collective pour faciliter sa diffusion.

"Nous avons réalisé la nécessité de sensibiliser les gens aux situations auxquelles nous sommes confrontés dans le camp. Nous partageons donc des aperçus de notre vie quotidienne pour amplifier nos voix."

La version complète de la newsletter peut être lue ici :

<https://drive.google.com/file/d/1NkiKe3tXbWZSkIfHZ6cgQKzBRhY2visY/view>

A writing from Saleh



Small things, such as a place to spend your time or feeling appreciated from the people who are around you, can change your mood for the better. So, I believe that simple things can have the most meaningful impact

A Piece of Writing from Saleh
March 2021



Life

Many were called but few were chosen.
Nobody can translate what the Lord has spoken.
Those who tried that are dead & probably fallen.
I know you have regrets about what you have stolen.

You may squeeze your hair & crack yourself up.
Or rub your skin against the wall till you scratch your self up.
Or you just hide & bang the door, then you lock yourself up.
When you cannot hold your tears then you cry yourself out.

That's life, it puts you in a corner, till you make mistakes.
Making you think that to survive you got to do what it takes.
& then you forget about God and his grace.
The most important thing that you had to embrace.

Life is just a game of belief.
If you believe that you'll be free, then you'll feel relief.
There's a spirit in the way that you speak.
Your brain is like magnet, it attracts those words & make you weak.

- A poem by Abdullahi

Parler des conditions de vie à l'intérieur du camp ne signifie pas uniquement parler des difficultés rencontrées. Les résidents des différentes communautés vivant à l'intérieur de la structure ont aussi voulu partager des productions artistiques telles que des poèmes, ou encore des playlists qui font partie de leur expérience de vie à Samos.

La community newsletter comprend aussi une lettre du Comité Somalien adressée à l'Union européenne, une lettre écrite par la communauté syrienne ou encore des photos de la manifestation qui a eu lieu à l'intérieur du camp lors de la visite de la candidate aux élections présidentielles françaises Valérie Pécresse.

We are the Syrian refugees on the island of Samos.

The criminal is not the one who commits the crime only, but there is a person more important than him in any crime that occurs, and he is the person or party that covers him and gives him another opportunity to commit another crime.

This is what happened in Turkey in the state Izmir in the village of (Velbahce). These Syrian youth (Mamoun al-Nabhan - Ahmed al-Ali - Muhammad al-Bish) were killed by one of the Turkish citizens in cold blood, as he burned their room while they were sleeping at four o'clock in the morning on November 16, 2021.

The details of the incident were kept secret by the Turkish authorities.

How long will the Syrians die this way, in Turkey, without the perpetrators being held accountable. The Syrians continue to go through criminal conditions, as you can see on the social media pages, and before that were the events of the Turkish state of Ankara and before that, Urfa and others, and no one is holding the perpetrators accountable because they are Turkish citizens.

Why do we pay the price for the racism of the Turkish people with our lives!!!!? We fled our country because we are not safe and there is no one to protect us from the brutality and brutality of the regime and now we meet the same fate in Turkey.

Here we are now, living on the island of Samos in Greece, in a camp very similar to the Guantanamo prison.

One of the Syrian youth was arrested in an inappropriate manner, as some policemen entered and took him from his sleep, handcuffed to Galal. He would have been deported after three days in jail, had it not been for the intervention of some lawyers. This youth along with those of other nationalities would have been deported just because they had obtained the fourth refusal for asylum.

The question is why the asylum file of Syrian refugees is accepted in Bulgaria after 3 months and we have been in Samos for two and a half years. They have given us rejections of the right to asylum and we are threatened at any moment with arrest as criminals and to be sent back to Turkey????????!!!!!!

What is the difference between these Syrians in Greece (Samos) and the Syrians in Bulgaria????!

Turkey is not a safe country for the Syrians and the whole world knows what Syrians are exposed to in terms of exploitation, racism, murder and robbery.....

Asylum offices ask us for evidence that Turkey is not a safe country for the Syrians. If we were living in safety, we would not have risked our lives and brought the death boats that you know well and suffered this journey, and the risk of death over staying in Turkey.... Is this not a sufficient reason for the world to know we are not safe in Turkey????!!!

Perhaps I am ashamed of myself when I say that I live in this camp as a prisoner, because I am treated as a prisoner is treated in every sense of the word, and the only sin I have committed is that I am Syrian... Are you guilty because you belong to an identity that you do not have the decision to change??!!

Are these the capabilities of countries that sponsor refugees????!!!

We want to work, we want to help the country in which we live and contribute to paying taxes so that we are not seen by citizens as if we are taking their state money...

The state can invest the skills of the refugees and employ them, not leave them in these camps to turn into broken and aggressive people from within, who are the most vulnerable to committing crimes.

We want a decent life as your children live.

We want to do something that benefits us and the world, not to spend our lives in displacement and prisons.

Unfortunately, the bullet is sometimes more merciful than the boredom we live daily. You have to understand that we are human beings like you in every sense of the word. We have dreams, goals, and capabilities, but unfortunately they are shattered before our eyes with each new day we live in these camps.

We are all exposed to being refugees, When governments win wars, the defenceless people are the only losers.

And here we are today, seeking help from you because our position today is weak, and we have nothing but this pen to explain to you a simple and brief part of what we go through daily.